



La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 1^{er} TRIMESTRE 2018
VOLUME 40, N° 2
FÉVRIER 2018

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

LAC-BEAUPORT EN NEIGE, DE RETOUR LE 24 FÉVRIER !

La Municipalité de Lac-Beauport est fière de vous présenter la 2^e édition de l'évènement familial hivernal *Lac-Beauport en neige* ! En nouveauté cette année, les activités auront principalement lieu sur la patinoire du lac à partir du Club nautique. Plusieurs activités, pour la plupart gratuites, seront offertes à toute la population. Il est à noter que la patinoire du lac demeurera accessible pour les visiteurs ne désirant pas participer aux activités.

ACTIVITÉS FAMILIALES, PRÉSENTÉES PAR HORIZON 5

Notre partenaire, Horizon 5, offrira un atelier de construction de Quinzee, supervisé par des professionnels, un parcours à obstacles sur neige pour les plus petits, ainsi qu'un golf miniature (*miniputt*) sur neige pour toute la famille.

Ces activités gratuites vous seront offertes de 10 h à 16 h au Club nautique



DÉFI DE PATIN DU LAC-BEAUPORT

Dans le cadre de *Montagn'Actif*, l'école Montagnac, en collaboration avec A+ Action, vous propose de participer au Défi de patin familial. Le défi étant une campagne de financement pour l'achat de matériel sportif, un coût d'inscription variant entre 5 \$ et 20 \$, selon le nombre de tours de patinoire, est demandé aux participants. Les participants seront admissibles à des tirages.

Inscription sur place de 12 h 30 à 13 h 30 (Club nautique)

Clinique de patin pour les débutants vers 13 h 30

Défi de patin de 14 h à 15 h 30



BATEAU DRAGON

Toute la journée, les visiteurs pourront faire l'essai d'un bateau dragon sur glace, offert gratuitement par H₂O. Pour ceux qui préfèrent être observateurs, une compétition se tiendra à partir de l'hôtel Entourage-sur-le-Lac. Pour les plus téméraires, il est possible de s'inscrire aux compétitions. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web au <http://www.missiondragonboat.com/event/festival-bateau-dragon-glace-de-quebec/>.

Essai de bateau dragon pour tous de 10 h à 16 h

Compétition de 13 h à 16 h

HOCKEY BOTTINE

Dans la zone communautaire se tiendra un tournoi de hockey bottine. Il y aura le volet familial gratuit ainsi qu'un tournoi pour adolescents et adultes au coût de 100 \$ par équipe. Il est à noter que le port du casque est obligatoire et que vous devez apporter votre équipement, bien que quelques bâtons seront disponibles sur place. Un BBQ sera offert à prix modique pour agrémenter cette activité. Pour vous inscrire, contactez M. Rémi Simard au 581 337-1212 ou par courriel à r-simard@hotmail.com.



Volet familial de 10 h à 11 h 30

Volet ados et adultes de 12 h à 21 h

SALON QUOI FAIRE AU LAC ?

De retour pour une seconde année, le salon *Quoi faire au Lac ?* se joindra à l'évènement *Lac-Beauport en neige*. L'objectif de ce salon est d'apporter une visibilité aux organismes et aux entreprises en loisirs concernant les différentes activités printanières et estivales qui sont offertes à la population de Lac-Beauport et des environs.

À l'intérieur du Club nautique de 10 h à 16 h

NAVETTE GRATUITE

Afin d'être en mesure d'accueillir tous les visiteurs à *Lac-Beauport en neige*, la Municipalité vous offre une navette qui fera l'aller-retour entre l'école Montagnac, l'hôtel Entourage-sur-le-Lac, la zone communautaire et le Club nautique. Vous pourrez ainsi trouver un stationnement plus facilement et profiter des deux zones d'animation.

Navette disponible de 10 h à 16 h

PENTATHLON EN AVANT-GOÛT

Afin de commencer cette fin de semaine enneigée plus tôt, le Défi de patin du Pentathlon des neiges vous invite à venir encourager les patineurs hollandais le **vendredi 23 février, de 8 h à 17 h**, sur la patinoire du lac, qui demeurera ouverte à tous les citoyens désirant patiner librement.

Venez profiter des joies de l'hiver avec nous ! D'autres surprises vous y attendent !

COMPTE DE TAXES

Veuillez prendre note que les comptes de taxes municipales ont été expédiés le 31 janvier. Le premier versement est dû 30 jours après la date d'envoi, soit le 2 mars 2018.

Vous pouvez payer de différentes façons :

- À la mairie : par chèque, paiement direct ou en argent comptant;
- À la Caisse Desjardins : au comptoir, au guichet ou par Accès D;
- Dans les institutions bancaires : par mode électronique seulement.

Le numéro de référence numérique que vous devez utiliser pour enregistrer votre facture correspond au numéro de matricule de 19 chiffres (sans le F), **inscrit sur le coupon de versement en bas de votre facture.**

Notez que le paiement des taxes municipales par carte de crédit n'est pas accepté.

Des frais de rappel de 10 \$ seront imposés pour taxes impayées.

Information : 418 849-7141, poste 226

à surveiller :

OFFRE D'EMPLOI	PAGE 3
HORAIRE DES PATINOIRES	PAGE 5
SÉCURITÉ EN MOTONEIGE	PAGE 6



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 8 JANVIER 2018

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2017 totalisant une somme de 4 780 202,80 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- État des revenus et dépenses du mois
- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil 2018 reçus au 8 janvier 2018

Donner l'avis de motion de l'adoption à une séance subséquente et présentation des projets des règlements suivants :

- Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Québec

Adoption

- Règlement général 682 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2018
- Financement – Résolution d'adjudication - Émission no 33
- Financement – Concordance et court terme - Émission no 33
- Assurance collective
- Priorités et mandats du conseil – Service de police régional de la MRC de La Jacques-Cartier (Sûreté du Québec)
- Correction à la résolution d'engagement du directeur du Service de la protection contre l'incendie (238-2017)
- Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2018

Autorisation

- Financement de conteneurs de surface urbi style arrondi
- Refus de transmettre des données du rôle d'évaluation municipal à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
- Changement de nom de fournisseur pour les mandats d'ingénierie des projets d'infrastructures du mont Cervin et de réaménagement du chemin du Tour-du-Lac
- Protocole d'entente/événements – Défi de patin - Pentathlon des neiges 2018

Autorisation de mandat

- Contestation devant la Commission d'accès à l'information du Québec - Dossier David Lacoursière - No 1017473-J
- Reddition de comptes – programmes TECQ et FEPTU
- Convention pour services animaliers (avec la SPA)
- Autorisation de mandat – Renouvellement d'entente de services aux sinistrés 2018-2019-2020
- Mandat pour fourniture et transport de soude caustique en solution à 50 % et de silicate de sodium de type N pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
- Entretien des réseaux d'éclairage public pour 2018-2020
- Déneigement des trottoirs pour les 3 prochaines saisons (2018-2020)

Autorisation de signature

- Demande de subvention Emploi-Été Canada 2018

Autorisation de dépenses

- Coupe d'arbres endommagés dans les emprises de rues publiques lors de la « microrafale » du 30 octobre 2017

Engagement

- Engagement – Personnel occasionnel et temporaire pour l'année 2018

Nomination

- Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 2017



Présentation de projet

- Prévisions budgétaires 2018 et programme triennal d'immobilisations 2018-2020

Adoption

- Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
- Règlement général 681 – Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2018

UN OUTIL PRÉCIEUX ET OBLIGATOIRE



VOTRE ANIMAL A-T-IL SA MÉDAILLE 2018 ?

En vertu du Règlement numéro 390 et ses amendements ainsi que du Règlement numéro 681, la licence de chien est obligatoire et doit être renouvelée tous les ans, sous peine d'amende variant entre 400 \$ et 1 000 \$.

Pour vous la procurer, rendez-vous dès maintenant à l'adresse suivante : <https://emili.net>.

Créez votre profil et, suite au paiement, nous vous ferons parvenir la médaille par la poste, dans les 10 jours ouvrables.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur notre site Internet au <http://lac-beauport.quebec/animaux>.

Calendrier des collectes

Février 2018

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars 2018

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Légende :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Encombrants
- RDD et TIC
- Sapin



OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN(NE) EN ENVIRONNEMENT (ÉTUDIANT)

Service de l'urbanisme et du développement durable

Poste étudiant

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour occuper un poste de technicien(ne) en environnement.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable, l'étudiant ou l'étudiante aura le mandat de seconder l'équipe dans la réalisation des nombreux projets en environnement.

Plus précisément, la personne retenue devra effectuer les tâches suivantes :

- Effectuer le contrôle de certaines plantes envahissantes sur les terrains municipaux
- Échantillonner l'eau des différents cours d'eau et lacs de la municipalité
- Caractériser les rives des lacs et sensibiliser la population à l'égard de la réglementation sur les rives dégradées, décapées ou artificielles
- Participer au programme d'échantillonnage des puits privés
- Recenser les foyers d'herbes à poux
- Collaborer aux travaux liés à la lutte aux cercaires et la collecte des escargots aquatiques
- Assurer le service aux citoyens pour les activités de compostage, de recyclage et de gestion des matières résiduelles
- Effectuer des recherches d'informations et de documentations diverses
- Effectuer toutes autres tâches connexes

EXIGENCES

- Être étudiant en écologie, géographie, biologie ou dans un domaine connexe et retourner aux études à temps complet à l'automne
- Excellente maîtrise du français écrit et oral
- Avoir des aptitudes de travail en équipe et de communication
- Être créatif, autonome, polyvalent et débrouillard
- Posséder un permis de conduire valide
- Posséder une carte d'embarcation de plaisance est un atout

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine, et ce, pour une durée de 13 semaines. Le début de l'emploi est prévu pour le 22 mai 2018.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux compétences recherchées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation démontrant leur intérêt et postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à :

<http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres/demploi/>

au plus tard le 2 mars 2018. Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi.

Responsable du poste : M. Yves Gendron, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable.

SOYONS VERTS!

LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN HIVER !

La période hivernale complique parfois la collecte des matières putrescibles, car elles restent coincées au fond du bac. Afin d'éviter ce genre de désagrément, il est préférable de faire geler vos résidus **avant** de les mettre dans votre bac brun. Ainsi, vous diminuez grandement les chances d'avoir des problèmes lors de la vidange du bac. Aussi, vous pouvez insérer un carton dans le fond de votre bac afin d'éviter que les sacs ne collent sur les parois du bac en plastique.

DERNIÈRE COLLECTE DE SAPINS DE NOËL LE 12 FÉVRIER

Veillez prendre note que la dernière collecte de sapins de Noël aura lieu le 12 février. Il est possible que la collecte soit réalisée sur une période de quelques jours. Vous devez déposer votre sapin de Noël exempt de toute décoration en bordure du chemin la veille de la collecte.

LA QUALITÉ DE L'EAU DE MON PUIS ET MES RESPONSABILITÉS

Grâce à la capacité filtrante du sol, l'eau souterraine est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface. Cependant, elle reste vulnérable à la contamination et des précautions doivent être prises pour assurer en tout temps un approvisionnement en eau de bonne qualité.

Malgré une apparence claire et limpide et l'absence d'odeur ou de saveur particulières, l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé, par exemple par la présence de microorganismes pathogènes (bactéries, virus ou protozoaires).

L'eau destinée à la consommation humaine provenant d'un puits de surface ou tubulaire doit être de bonne qualité et respecter les normes édictées dans le Règlement provincial sur la qualité de l'eau potable. En vertu de ce règlement, c'est au propriétaire du puits individuel que revient la responsabilité de s'assurer de la qualité et de la sécurité de l'eau.

Il est recommandé d'analyser l'eau au moins deux fois par année, soit au printemps et à l'automne. Il est également pertinent de faire cette analyse après une pluie abondante ou lorsque des changements concernant les paramètres esthétiques de l'eau, du puits ou du sol environnant surviennent.

L'analyse de l'eau ne suffit pas à garantir la qualité de l'eau de consommation. En effet, il faut également vérifier l'état de l'ouvrage de captage et de l'installation septique, examiner les sources possibles de contamination à proximité du puits et apporter les correctifs appropriés. L'analyse régulière de l'eau du puits fait donc partie d'un ensemble d'actions que devrait entreprendre le propriétaire d'une résidence alimentée par un puits individuel.

INTERPRÉTER ET COMPRENDRE LES RÉSULTATS D'UNE ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE D'EAU :

Les bactéries atypiques

Les bactéries atypiques agissent comme un voile sur les résultats d'un échantillon lorsqu'elles sont en grande concentration dans l'eau, soit 200 colonies par 100 ml et plus. Elles peuvent fausser les résultats lors des analyses microbiologiques de l'eau en masquant la présence d'autres types de bactéries.

Les coliformes totaux et les bactéries entérocoques

Les coliformes totaux constituent un groupe hétérogène de bactéries d'origine fécale et environnementale. Leur présence dans l'eau indique une dégradation de la qualité bactériologique de l'eau attribuable, entre autres, à une infiltration d'eau de surface dans le puits. L'analyse des coliformes totaux permet donc d'obtenir de l'information sur la vulnérabilité d'un puits à la pollution de surface. La détection de bactéries entérocoques dans l'eau d'un puits peut également indiquer une contamination fécale ou une infiltration d'eau de surface.

Les coliformes fécaux (*E. coli*)

Les coliformes fécaux, en particulier l'espèce *E. coli*, sont des bactéries très abondantes dans la flore intestinale humaine et animale, et c'est aussi les seuls qui soient strictement d'origine fécale. Les bactéries *E. coli* sont considérées comme le meilleur indicateur de contamination fécale. Leur présence dans l'eau signifie qu'elle peut contenir des microorganismes pathogènes.

Analyse gratuite de la qualité de l'eau des puits résidentiels

La Municipalité de Lac-Beauport offre à ses citoyens la possibilité de faire analyser gratuitement la qualité de l'eau potable provenant de leurs puits résidentiels. Le service, offert gratuitement, comprend la prise de l'échantillon, l'analyse bactériologique (*E. coli*, entérocoques, colonies atypiques et coliformes totaux) par un laboratoire accrédité ainsi que la transmission des résultats conformément aux recommandations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Cette gratuité a été bonifiée pour 2018 à deux (2) analyses par année, par propriété.

Pour plus d'informations, composez le 418 849-7141, poste 246.

VRSB
ARPENDEURS-GÉOMÈTRES

GREFFE DE
PIERRE CLAVET
ARPENDEUR-GÉOMÈTRE

418 849-2657 · LAC-BEAUPORT

Lac-Beauport

Clinique Dentaire
Posan Valois

Dre CHANTAL POSAN
chirurgien-dentiste

418 849-7101

1, chemin du Godendard, voisin du Centre de ski Le Relais

Ouvert le jour et le soir

Estimation Gratuite
Inspection par caméra
Service Urgence

Plomberie Gagnon.ca

418-802-0898

- Entretien / Réparation
- Rénovation / Modifications
- Débouchage / Installation de Drains
- Pompes / Puits
- Chauffe-eau
- Installation neuve
- Dégel de tuyauterie
- Système de filtration
- Clapet anti-refoulement
- Installation Lave-vaisselle

Licence RBQ : 5723-3355-01





Bains libres

JANVIER à AVRIL 2018



IMPORTANT : Les enfants âgés de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : GRATUIT
(preuve de résidence obligatoire à présenter au sauveteur sur place)

Non-résident : carte accès piscine obligatoire

Se procurer la carte au Service des loisirs au 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) au coût de 50 \$ (10 accès) du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.

DU 22 JANVIER AU 21 AVRIL 2018

Jour	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure	15 h à 15 h 55 (F) 16 h à 16 h 55 (A)	8 h à 9 h 25 (A) 14 h 30 à 15 h 25 (A+) 19 h à 19 h 55 (T)	12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	10 h à 10 h 55 (F) 14 h à 14 h 55 (A+)	12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+) 18 h à 18 h 55 (T)	19 h à 20 h 25 (T)	12 h à 12 h 55 (T)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis.

T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage A = Adultes (seulement des corridors de nage pour tous les niveaux) F = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)

A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) E = Entraînement (adultes qui désirent un entraînement plus intense)

Semaine de relâche : 5 au 11 mars - même horaire que le tableau ci-haut, mais aussi :

Lundi 5 mars – bain « Tous » de 18 h à 19 h 55

Jeudi 8 mars – bain « Tous » de 17 h à 18 h 55

Samedi 10 mars – bain « Tous » de 11 h à 13 h 55

Mardi 6 mars – bain « Tous » de 18 h à 18 h 55

Vendredi 9 mars – bain « Tous » de 18 h à 20 h 25

Dimanche 11 mars – bain « Famille » de 14 h à 15 h 55

ATTENTION : le lundi 5 mars, le bain A+ sera de 9 h 30 à 10 h 30 exceptionnellement

Semaine de Pâques : 30 mars au 2 avril - même horaire que le tableau du 22 janvier au 21 avril, mais aussi :

Vendredi 30 mars – bain « Tous » de 18 h à 20 h 25

Samedi 31 mars – bain « Tous » de 11 h à 13 h 55

Dimanche 1^{er} avril – bain « Famille » de 14 h à 15 h 55

ATTENTION : le lundi 2 avril, la piscine sera fermée

À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN

HEURE DU CONTE

Edwidge, Josée et Hélène sont heureuses de reprendre les activités de l'heure du conte après une pause pour la période des Fêtes. Pour la première activité, le thème sera la Saint-Valentin. Comme toujours, histoire et bricolage seront au rendez-vous.

QUAND : le samedi 10 février à 10 h

OÙ : Bibliothèque l'Écrin, 50, chemin du Village

POUR : les enfants âgés de 3 ans et plus

Activité gratuite – places limitées

Réservez la place de votre enfant en téléphonant à la bibliothèque au 418 849-7141, poste 282 (laissez le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur le répondeur) ou par courriel à : bibliothequeecrin@lacbeauport.net

L'ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE

June McManus invite les parents et leurs tout-petits âgés de **moins de 3 ans** à venir à la bibliothèque pour l'activité « L'éveil au monde du livre ».

Quand : le jeudi 8 février à 10 h

Où : Bibliothèque l'Écrin, 50, chemin du Village

Pour : les bambins de moins de 3 ans

Réservez la place de votre enfant en téléphonant à la bibliothèque au 418 849-7141, poste 282 (laissez le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur le répondeur) ou par courriel à : bibliothequeecrin@lacbeauport.net



Me Hélène Bergeron
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
tél: (418) 849-7797
fax: (418) 849-8765
courriel: notaire@helenenotaire.com



Horaire des patinoires

Du 6 janvier jusqu'à la 2^e semaine de mars (selon les conditions météo)

La Municipalité offre la chance à ses citoyens de profiter des plaisirs de l'hiver en proposant trois (3) patinoires sur son territoire.

Pour savoir si les conditions météorologiques influencent l'ouverture des patinoires, surveillez la page Facebook ainsi que le site Internet de la Municipalité (www.lac-beauport.quebec).



PATINOIRE SUR LE LAC

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	10 h à 16 h	10 h à 16 h	10 h à 16 h	10 h à 16 h	10 h à 16 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h

GRANDE PATINOIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10 h – 12 h						Hockey libre	Hockey libre
12 h – 14 h						Hockey libre	Ligue de hockey
14 h – 18 h						Hockey libre	Hockey libre
18 h – 21 h	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre

PETITE PATINOIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10 h – 12 h						Hockey libre	Cours (8 h à 12 h)
12 h – 14 h						Patin libre	Patin libre
14 h – 18 h						Hockey libre	Hockey libre
18 h – 19 h 30	Patin libre	Patin libre	Patin libre	Patin libre	Patin libre	Patin libre	Patin libre
19 h 30 – 21 h	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre

EXCURSIONS EN PLEIN AIR : CET HIVER, SOYEZ BIEN PRÉPARÉS !

Il n'y a pas de saison pour la randonnée ! Et l'hiver, ah ce qu'elles peuvent être agréables ! Les arbres ploient sous la neige, les sons sont feutrés, tout est vivifiant. Vous pensez à mettre une excursion en plein air à votre agenda avant la fin de la blanche saison ? Pour en profiter au maximum et bien sûr pour éviter les mauvaises surprises, voici quelques conseils de la Sûreté du Québec pour vous aider à bien planifier tous les aspects de votre randonnée.

- Assurez-vous de porter des vêtements et chaussures adaptés à votre activité et de vous apporter des vêtements de rechange chauds .
- Vous devez vous assurer que vous emportez avec vous de la nourriture et de l'eau pour votre randonnée.
- Emportez une trousse de premiers soins.
- Emportez un téléphone cellulaire, un couteau, une lampe de poche, des allumettes étanches et un sifflet.
- Vérifiez les prévisions météorologiques dans tous les secteurs où vous désirez vous rendre. Si la météo annoncée est susceptible de poser un risque pour votre sécurité, ne partez pas.
- Dotez-vous d'une carte détaillée et à jour de la région ciblée et prenez le temps de vous réapproprier les techniques de lecture de cartes et des outils de navigation (GPS, boussoles, etc.).
- Préparez un itinéraire détaillé incluant chacune de vos destinations, les distances qui les séparent, le temps alloué pour les parcourir et les dates prévues d'arrivée à chaque endroit. Votre itinéraire devrait être rédigé en deux copies afin d'en laisser une à un proche avant de partir.

PENDANT VOTRE EXCURSION...

- Donnez des nouvelles à vos proches de façon régulière, en leur indiquant votre position.



EN CAS DE PROBLÈME...

- Tentez de vous construire un abri.
- Ne continuez pas à marcher. Si vous aviez signalé votre position précédemment, demeurez dans le même secteur.
- Repérez un endroit peu boisé et rendez-vous visible en faisant un feu et en étalant vos équipements de couleur vive sur le sol.
- Pour plus de conseils pour préparer votre activité de plein air, nous vous invitons à télécharger le dépliant « Orientez votre excursion » disponible sur notre site.

Bonne randonnée en toute sécurité !



MOTONEIGE

SILLONNEZ LES SENTIERS EN TOUTE SÉCURITÉ !

L'hiver n'ayant pas encore tiré sa révérence, les motoneigistes sont encore nombreux à s'adonner à leur activité préférée. Pour terminer la saison en toute sécurité, voici quelques conseils de la Sûreté du Québec.

La majorité des collisions impliquant des motoneiges se déroulent à la croisée d'un chemin public et d'un sentier de motoneiges.

Chaque année, les adeptes de motoneige peuvent se retrouver dans des situations périlleuses ou être blessés gravement en pratiquant cette activité. C'est pourquoi il est important de suivre les conseils de sécurité suivants :

- Circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau
- Éviter de partir seul en randonnée et avertir un proche de l'itinéraire prévu
- Circuler prudemment particulièrement à la croisée d'un chemin public
- Garder la droite en tout temps
- Respecter la signalisation
- Ajuster la vitesse de votre randonnée en fonction des conditions des sentiers

VOICI UN RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION :

- **La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics** sauf en cas d'exception, notamment pour traverser un chemin à l'endroit prévu par une signalisation.
- **La limite de vitesse maximale est de 70 km/h dans les sentiers balisés.**
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

LA SÉCURITÉ : NOTRE PRIORITÉ ET UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Chaque année, la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec (FCMQ) offre une formation de pointe aux patrouilleurs de clubs ainsi qu'à ses patrouilleurs provinciaux. Elle s'assure ainsi que les 1 400 patrouilleurs bénévoles ont toutes les connaissances et la compétence nécessaire pour veiller sur la sécurité des usagers. Au Québec, c'est plus de 90 000 amateurs qui sillonnent le réseau de 33 000 km de sentiers interconnectés. La pérennité de l'activité passe avant tout par la sécurité des usagers.



EN MOTONEIGE

CE QUE DIT LA LOI

Pour circuler en motoneige et le faire dans les règles, rien de mieux que d'en référer au site Internet de la SAAQ. Le port du casque est obligatoire en tout temps, tout comme l'immatriculation.

Il est important de savoir qu'il faut avoir au moins 16 ans pour conduire une motoneige et que les conducteurs de 16 et 17 ans doivent détenir un certificat d'aptitude et de connaissances.

PERMIS DE CONDUIRE

Dès que l'on doit **traverser une route, une rue ou un quelconque chemin public**, il est obligatoire d'avoir un permis de conduire ou un permis probatoire valide de n'importe quelle classe et respecter les conditions qui se rattachent à ce permis.

CIRCULATION SUR LES CHEMINS PUBLICS

Il est interdit de circuler sur les chemins publics, sauf dans de rares exceptions prévues par la loi.

On peut traverser un chemin public ou y circuler seulement :

- si une signalisation routière permet de le faire

ET

- si on a un permis de conduire ou un permis probatoire valide

IMMATRICULATION

Il est **obligatoire de faire immatriculer** une motoneige, même si elle n'est utilisée que sur des sentiers désignés.





DIRECTION PYEONGCHANG KIM LAMARRE AUX JEUX OLYMPIQUES

Peu de gens peuvent se targuer d'avoir le sceau de la Corée du Sud dans leur passeport, ce sera pourtant le cas pour Kim Lamarre qui participera à ses deuxièmes Jeux olympiques à Pyeongchang.

Ténacité, détermination et focus sont trois mots qui définissent bien Kim Lamarre et comme elle l'a prouvé, ce n'était surtout pas les blessures successives qui allaient l'éloigner de son rêve olympique. Sa médaille de bronze obtenue aux Jeux de Sotchi en 2014 est assurément le meilleur carburant pour aborder les Jeux de Pyeongchang dans l'épreuve féminine de *slopestyle*.

C'est le tout Lac-Beauport qui sera rivé au petit écran pour la voir évoluer le 16 février prochain dès 20 h pour les qualifications et à 23 h pour la finale, heure du Québec.

Go, Kim, Go !



RÉSULTATS INTERNATIONAUX

Jeux olympiques d'hiver : **2014** – BRONZE

Championnats du monde de la FIS : **2017** – 26^e; **2011** – 4^e

X GAMES D'HIVER

2014 – BRONZE (Aspen)

2012 – 10^e (Aspen)

2011 – BRONZE (Tignes); 5^e (Aspen)

2009 – 8^e (Aspen)

CLUB DE CANOÛ-KAYAK LAC-BEAUPORT

PRÉPAREZ VOS JEUNES À PASSER UN ÉTÉ EXCEPTIONNEL SUR L'EAU !

L'année 2017 fut remplie de succès, d'abord en remportant les trois régates régionales de façon plus que convaincante, puis en montrant, pour une deuxième année consécutive, sa suprématie au bassin olympique lors des Championnats québécois U-15. Le Club a aussi fait bonne figure aux Championnats canadiens de Welland et se mérite une médaille de bronze en C-15 junior. Anna Roy-Cyr, Ryan Cochrane et Pierre-Luc Poulin accèdent à l'équipe nationale senior. Le Club fut bien représenté aux Jeux du Canada par Clément Bouchard et Louis-David Morency qui raflent 6 médailles, dont l'or en IC4, et 5 médailles d'argent.

L'INVITATION POUR L'ÉTÉ 2018 EST DONC LANCÉE !

Venez nous rencontrer au salon *Quoi faire au Lac ?* le 24 février prochain, assistez à la soirée d'informations le 14 mars au Club nautique ou consultez notre site web au ccklb.info pour toutes les informations sur nos programmes et camps de jour.



MRC DE LA JACQUES-CARTIER M. MICHEL BEAULIEU, ÉLU PRÉFET

C'est le 22 novembre dernier lors de la séance du conseil de la MRC que M. Michel Beaulieu, maire de Lac-Beauport, a été élu par ses pairs à titre de préfet de la MRC de La Jacques-Cartier pour un mandat d'une durée de 2 ans.

« L'expérience acquise de 2009 à 2013 comme préfet et préfet suppléant a sans aucun doute renforcé mon sentiment d'appartenance envers cette extraordinaire région qu'est La Jacques-Cartier. J'entends agir comme préfet de la MRC en tant que porte-parole des neuf villes et municipalités qui constituent cette communauté régionale et serai honoré de les représenter auprès des différentes instances », a mentionné le nouveau préfet, M. Michel Beaulieu.

Au cours de cette même séance, M. Jean Perron, maire de Fossambault-sur-le-Lac, s'est vu confier le mandat de préfet suppléant.

Rappelons que la MRC de La Jacques-Cartier regroupe les municipalités du croissant vert de la Capitale-Nationale, soit Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval.

TCJC J'Y VAIS EN BUS !

Amateur de sports de glisse, saviez-vous que le Centre de ski Le Relais et les Sentiers du Moulin étaient accessibles en autobus ?

Le parcours 53 du TCJC vous y mènera 7 jours sur 7, du matin au soir, à toutes les heures ! Vous n'aurez qu'à déposer votre sac de transport contenant vos skis ou votre planche à neige dans l'armoire à skis intérieure prévue à cet effet et vous laissez transporter jusqu'au pied des pentes.

Par ailleurs, plusieurs autres destinations sont accessibles en autobus, dont l'Archibald, l'hôtel Entourage-sur-le-Lac ou la patinoire sur le lac pour n'en nommer que quelques-unes. Allez consulter l'horaire au www.tcjacquescartier.com et passez le mot !



TOURISME JACQUES-CARTIER UNE AVALANCHE DE CHOSSES À FAIRE !

C'est bien connu, la région de La Jacques-Cartier, c'est le plus grand terrain de jeux de Québec ! Glisse, *fatbike*, traineau à chien, raquette...

En profitant des multiples activités hivernales offertes dans la région de La Jacques-Cartier, vous pourriez gagner plusieurs prix, dont la trousse hiver 2018-2019 qui vous permettra de jouer dehors tout l'hiver prochain GRATUITEMENT !

Pour tous les détails du concours hivernal de Tourisme Jacques-Cartier, rendez-vous au www.jacques-cartier.com/concourshiver ou suivez Tourisme Jacques-Cartier sur Facebook ou sur Instagram.



conseil municipal

Michel Beaulieu
Maire
Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier



MRC de La Jacques-Cartier
Sécurité civile
Sécurité publique
Ressources humaines
mbeaulieu@lacbeauport.net

Hélène Bergeron
District 1



hbergeron@lacbeauport.net

Alice Dignard
District 2



Urbanisme, permis et inspections
Finances et administration
Pacte d'amitié
adignard@lacbeauport.net

Guy Gilbert
Maire suppléant
District 3



Développement économique et touristique
Infrastructures de loisirs
Ressources humaines
ggilbert@lacbeauport.net

Lucie LaRoche
District 4



Sports, loisirs, événements, culture et vie communautaire
Protection contre l'incendie
llarochel@lacbeauport.net

Katy Duclos
District 5



Environnement et développement durable
Communications
Histoire et patrimoine
Transport collectif
kduclos@lacbeauport.net

François Girard
District 6



Travaux publics, équipement municipal
Sécurité routière
Greffes et affaires juridiques
fgirard@lacbeauport.net

bibliothèque

Horaires réguliers de la bibliothèque

Lundi : 19 h à 20 h 30	Vendredi : Fermée
Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30	Samedi : 10 h à 16 h
Mercredi : 19 h à 20 h 30	Dimanche : 13 h à 16 h
Jeudi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! bibliotheque@lacbeauport.net

séance du conseil

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu les lundis 5 février et 5 mars 2018 à 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire, situé au 46, chemin du Village.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 13 h.

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1

Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec

Collecte des matières résiduelles	poste 246
Demande d'accès à l'information	poste 340
Fosses septiques	poste 248
Permis et inspections	poste 222
Taxation/évaluation	poste 226
Travaux publics	poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141

Bibliothèque	poste 282
Inscriptions aux activités	poste 244

piscine municipale

78, chemin du Brûlé

Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



Police MRC
de La Jacques-Cartier,
Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac

Tél. : 310-4141

urgence

Urgence	9-1-1
Urgence aqueduc/égout	418 849-5050
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
Hydro-Québec Pannes et urgences	1 800 790-2424
SOPFEU (Incendies de forêt)	1 800 463-3389
RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME	
• Aérien	1 800 267-7270
• Maritime	1 800 464-4393



Suivez-nous sur Facebook

info@lacbeauport.net
www.lac-beauport.quebec

PARUTION DE MARS :
2 MARS 2018

DATE DE TOMBÉE :
14 FÉVRIER 2018

PARUTION D'AVRIL :
6 AVRIL 2018

DATE DE TOMBÉE :
22 MARS 2018